

SEGONZAC

Projet de construction d'un terrain omnisport



Conseil communautaire
en Grande Champagne

10/12/09

Etude d'opportunité de création d'un terrain de sport à Segonzac

Rappel du contexte

L'ancien terrain de football segonzacais, vieux d'une cinquantaine d'années, n'était plus aux normes et nécessitait donc d'importants travaux tant dans les vestiaires que sur le terrain. Toutefois, l'espace disponible ne permettait pas la mise aux normes (superficie des vestiaires). Par ailleurs le centre bourg s'étant étendu, le terrain de football se retrouvait en plein centre, sans parking.

Le déplacement du terrain de sport apparaissant comme une évidence, une zone lui est réservée lors la réalisation du PLU.

Dès 2004, une commission municipale « Terrain de Sport » est créée afin de travailler sur le projet de création d'aire de sport. Un

premier projet de plus de 3 millions d'euros est soumis au conseil municipal puis abandonné. Un second projet ne comportant plus qu'un terrain de football est proposé et classé sans suite.

La communauté de communes et la commune entament des négociations au sujet de la vente de l'ancien terrain de football sans parvenir à une entente. La communauté de communes souhaite y implanter la Chambre d'Agriculture, une halte garderie, une maison médicale.

Segonzac cède le terrain à la communauté de communes en 2008 après les élections municipales.



Segonzac accueille entre **800 et 900 scolaires** (écoles, collège, lycée et université). Les programmes de l'Education Nationale imposent la pratique de diverses activités sportives à chaque niveau scolaire mais il est aujourd'hui bien difficile pour les instituteurs et professeurs de parvenir aux objectifs. Les jeunes scolarisés à Segonzac n'ont pas la chance de pratiquer la natation, l'escalade... ils doivent pouvoir à minima pratiquer l'athlétisme. Actuellement, le sport en extérieur se pratique sur la petite piste d'athlétisme de la communauté de communes et dans un champ aplani et entretenu par les services techniques.

La pratique du sport reste aujourd'hui encore essentielle à un développement harmonieux des jeunes et demeure l'un des principaux moyens de transmettre les valeurs portées par la société : solidarité, fraternité, rigueur, sens de l'effort et du travail... Elle permet aussi à chacun de développer des aptitudes transférables dans la vie quotidienne : apprendre à vaincre son appréhension, prendre confiance en soi, apprendre à rebondir sur l'échec, à travailler en équipe...

D'autres jeunes (lycéens scolarisés hors Segonzac et jeunes du centre de loisirs ou de l'USEP) pourront utiliser l'infrastructure.

L'association Accolade (à vocation intercommunale) a mis en place divers ateliers sportifs.

Cette infrastructure neuve et donc aux normes permettrait d'accueillir **un public handicapé** pour la pratique de sports. Peu de structures sont aujourd'hui totalement aux normes.

Grande-Champagne

Le programme sportif proposé par «Accolade»

Soutenu par le conseil général, la communauté de communes de Grande-Champagne, le ministère de la Santé et des Sports, la caisse d'allocations familiales et la MSA, l'association «Accolade» propose un programme sportif ouvrant aux enfants un large éventail. Les activités sont encadrées par un éducateur diplômé, et se déroulent hors vacances scolaires.

L'école des sports. Pour une initiation, foot, rugby, tennis, basket, hand, badminton, athlétisme et golf. Pour mieux maîtriser les techniques de base nécessaires, cette école offre aux enfants de 6 à 10 ans l'apprentissage de la vie avec les autres en leur donnant le goût de l'effort, pour une meilleure autonomie. Les activités se déroulent à Segonzac et débutent en novembre, les vendredis de 16h30 à 19h30. Tarif: 96€ l'année.

Proxisport. Ecole de sport itinérante pour les jeunes de 6 à 10 ans, les jeudis de 16h30 à 19h30 selon le programme: Gensac les 5 novembre et 17 décembre pour basket, hand, badminton, futsal, volley, patinoire (14€ le cycle). Salles-d'Angles les 7 janvier et 4 février (10€ le cycle). Crèteil les 25 février et 1^{er} avril, golf, rugby, hockey, athlétisme, VTT/CO, frisbee (12€ le cycle). Saint-Fort les 22 avril et 13 mai (8€ le cycle). Lignéres les 20 mai et 17 juin (10€ le cycle). Inscription au cycle, tarif selon les activités.

Baby gym. Basé sur l'éveil moteur, dans des structures adaptées pour le développement de l'équilibre de l'adresse. Les enfants de 2 à 5 ans prennent connaissance de leur corps pour une meilleure coordination. Les samedi matin de 9h à 10h ou de 10h30 à 11h30, au dojo et gymnase de Segonzac; Tarif: 81€ pour l'année. Une adhésion de 15€ par famille donne droit à tous les services proposés par «Accolade».

enseignement

Les professeurs d'EPS tirent la sonnette d'alarme

L'obésité n'a jamais été aussi élevée chez les jeunes. Les campagnes style «Bouger plus, manger moins» se succèdent à un rythme effréné, 40% des adultes déclarant ne pas pratiquer d'activité physique régulière. C'est dans ce contexte que les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de l'académie et le syndicat Snep-FSU tirent la sonnette d'alarme.

Le constat est inquiétant. La gym est passée de cinq heures à deux heures dans les lycées en trente ans. Dans les collèges, elle diminue au fil des années: quatre heures en sixième, trois à partir de la cinquième. Seulement 28% des lycées de la région proposent la natation à leurs élèves contre 41% au niveau national.

«Le fait que 70% des lycées n'offrent pas cette possibilité constitue une véritable carence dans la formation des jeunes adultes: 30% des élèves quittent le système

scolaire sans savoir nager», souligne Christophe Mauvillain, secrétaire académique Snep-FSU.

Le mal commence au collège. Seuls 6% des établissements sont en conformité avec les exigences du programme (deux fois dix heures sur la scolarité). Un pourcentage à mettre en relation avec le manque de piscines: une ligne d'eau pour 1.200 élèves dans l'académie. Manque de moyens matériels mais aussi manque de personnel, estime le syndicat. «En l'espace de quatre ans, plus de 100 postes de profs d'EPS ont disparu dans l'académie de Poitiers. A cette rentrée, pour le second degré, sur les 152 postes supprimés, 25 l'ont été en EPS. Dans 5% des établissements, les horaires d'EPS n'étaient pas couverts à la rentrée.»

S. C.

Par ailleurs **l'utilisation des salles de sport** est devenue problématique. Occupés de tôt le matin à tard le soir, le Gymnase et le Dojo ne permettent plus de répondre à l'ensemble des demandes **(scolaires, adultes et associations sportives)**. Aussi la construction d'une salle de 100m² permettrait le développement de certaines activités en salle.

Enfin, le **club de football**, l'une des plus anciennes associations segonzacaises a accueilli et formé des générations de jeunes footballeurs. Ses membres ont même participé en leur temps à la mise en place de diverses manifestations dont le jumelage. Le club doit pouvoir continuer sa mission à Segonzac comme dans beaucoup de communes françaises.

Un intérêt qui dépasse l'intérêt local

Afin de pouvoir être utile au plus grand nombre, cette infrastructure sportive se veut **polyvalente**.

Son intérêt dépasse l'intérêt communal du fait même de la structure de la population scolaire. Sur 800 scolaires, **500 viennent des communes environnantes**.

De plus l'association **Accolade**, à vocation intercommunale pourrait utiliser cet équipement pour les ateliers sportifs et autres animations.

La CDC n'ayant pas la compétence « infrastructures sportives » peut accompagner Segonzac dans ce projet en autorisant une participation sous forme de fond de concours. Dans cette hypothèse, le terrain de sport pourrait aussi **accueillir des classes des écoles de la communauté de communes et des créneaux horaires spécifiques permettront aux coureurs non licenciés d'utiliser la piste**.

On peut aussi imaginer la création d'une **section délocalisée d'athlétisme**.

De plus, des **équipes « extérieures »** pourraient être occasionnellement accueillies pour les entraînements hivernaux ou pour les matchs, créant ainsi une animation en Grande champagne. Enfin le territoire s'enrichirait **d'une infrastructure supplémentaire**, générant une image positive et une attractivité pour les populations nouvelles.



Nombre d'élèves au collège de Segonzac			
Ambleville	5	Salles d'Angles	30
Angeac Champagne	19	Segonzac	84
Criteuil la Magdeleine	11	St Fort sur le Né	12
Gensac la Pallue	51	St Preuil	15
Genté	9	Verrières	18
Juillac le Coq	22	Autres communes	
Lignières Sonnevile	18	Total	

D'autres équipements sur les communes voisines ?

Cognac, Jarnac, Chateauneuf possèdent des équipements sportifs équivalant celui projeté à Segonzac.

Toutefois, il n'est absolument pas concevable d'envisager le déplacement des scolaires pour la pratique de sport. (Cela a toutefois été envisagé pour les cours de natation des collégiens mais n'a pu être mis en place faute de créneaux horaires à la piscine de Cognac).

<u>Distances</u>		
Segonzac	Jarnac	9 km
	Cognac	13,3 km
	Chateauneuf	16,3 km

Par ailleurs, la pratique sportive dans un cadre extra scolaire ou de loisirs adulte ne doit pas être contrainte par les déplacements devenus onéreux pour bon nombre de familles et contraires au développement durable.

De plus l'équipement envisagé à Segonzac ne concurrence pas l'équipement d'athlétisme cognaçais. Les ateliers d'athlétisme ne seraient pas homologués pour une pratique en compétition mais pour une pratique « loisirs ». Il s'agit d'encourager les jeunes à la pratique du sport et de leur faire découvrir différents sports.

Enfin, ce terrain en synthétique est complémentaire des terrains n gazon naturel existant sur les communes voisines (Lignières, Gensac...)

Quelle utilisation ?

Les élus ont souhaité une structure sportive la plus polyvalente possible. Elle doit pouvoir servir à la fois aux scolaires, aux associations et au club de football. Le nombre de vestiaires permet aisément une utilisation des différents espaces sur un même créneau horaire.

Par ailleurs, des créneaux horaires seront aménagés pour accueillir les non licenciés qui souhaiteraient courir sur la piste (sous surveillance).

Les pompiers pourront aussi utiliser l'espace pour leurs entraînements.

Comme pour l'ensemble des infrastructures segonzacaises, un planning annuel d'occupation sera réalisé avec les différents utilisateurs et des conventions de mise à disposition seront signées. Divers créneaux libres seront conservés pour accueillir les classes de la CDC ou autres.

Où en est le projet aujourd'hui ?

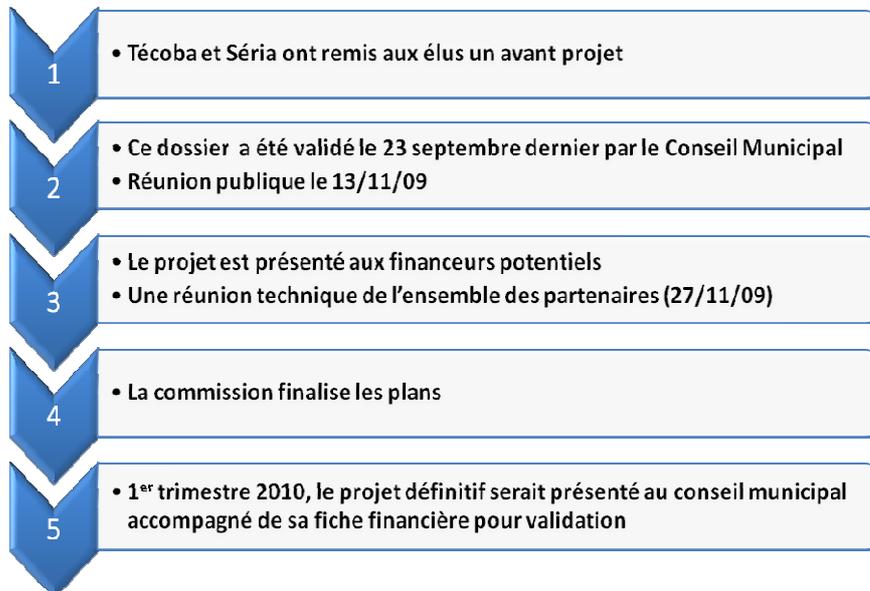
La commission « terrain de sport » qui rassemble des élus et citoyens s'est régulièrement réunie pour travailler sur le projet et rédiger un cahier des charges à remettre au cabinet Robin.

L'avant projet présenté par Robin étant d'un montant supérieur à l'appel d'offre, la commune a dû **relancer un appel d'offres** et Tecoba et Séria ont été retenus.

Técoba et Séria ont remis aux élus un avant projet

comportant l'implantation et les plans de l'infrastructure et du bâtiment ainsi qu'un estimatif du coût de ce projet.

Ce dossier présenté en Conseil Municipal, le 23 septembre dernier a été validé, les élus ont ainsi autorisé la commune à continuer à travailler avec Tecoba et Séria sur le projet présenté.



Lors d'une réunion à Segonzac, le projet a été présenté au président puis ensuite aux vices présidents de la communauté de communes. Il a de nouveau été débattu en bureau. Les cabinets Seria et J2C en charge de l'aménagement des Malestiers ont travaillé ensemble sur les accès au terrain. Une délibération du Conseil communautaire (de 2007) autorisait le président à revoir la rémunération de J2C pour adapter la voirie communautaire à l'implantation du terrain de sport.

L'ensemble des partenaires s'est réuni au Conseil Général le 27/11/09 pour évoquer le projet et son financement. De l'avis des partenaires (et plus particulièrement le CG, le Pays et la Région), l'intérêt de ce projet dépasse l'intérêt local et même intercommunal.

Que comprend le projet ?

Le projet comprend :

- Un terrain de football en gazon synthétique
- Divers ateliers d'athlétisme (piste de 4 couloirs avec un bac de saut en longueur en fin de ligne droite, une aire de saut en hauteur deux aires de lancer de poids)
- Un terrain multisports (volleyball, handball)
- Un bâtiment de près de 500 m² avec vestiaires, sanitaires, infirmerie, club house, buvette, divers rangements
- Dont une salle de 100m² pour accueillir les cours de danse, de yoga, gym et autres.
- Les accès piétons et un parking avec aire de retournement pour bus et parking pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment créé
- La construction d'une tribune de 260 places est en option.

Voir plans (annexe 1)

Le terrain de football pourrait être homologué en catégorie III.



De plus dans le cadre d'une convention avec l'EPF et la Safer, Segonzac s'est positionné pour l'acquisition fin 2010 du terrain contigu au futur terrain de sport. Ce terrain permettrait de doubler la superficie de cette aire de sport et de créer une plaine de jeux ouverte à tous. **Le projet est donc évolutif.**

Pourquoi un gazon synthétique ?

La commission s'est déplacée au Taillan du Médoc et à Mérignac visiter les installations de ces communes qui possèdent des terrains en gazon naturel et un terrain en gazon synthétique. Elle a été surprise par le gazon synthétique d'une part du point de vue esthétique et d'autre part du point de vue du confort et de la jouabilité.

Alternative choisie par de plus en plus de villes, le gazon synthétique se développe. En effet, c'est un choix respectueux du développement durable.

Le gazon synthétique, tissé à partir de pneus usagés permet ainsi le recyclage de ces matériaux. Par ailleurs, le gazon synthétique nécessitant peu d'arrosage permet une réelle économie de cette précieuse ressource mais aussi économie financière. Par ailleurs, aucun traitement n'est nécessaire sur le gazon synthétique (plus d'engrais et de pesticides), chose désormais importante sur le Bassin versant du Né. Les moquettes synthétiques sont désormais toutes recyclables au terme de leur vie.

Le surcoût engendré par ce type à des frais d'entretien l'entretien du terrain (arrosage,

d'investissement est le plus souvent récupéré grâce moindres. En effet, au Taillan du Médoc, naturel coûte à la commune près de 50 000€ tonte, personnel, remplacement de plaques, traçage, engrais, traitements....) tous les ans alors même que les footballeurs peuvent y jouer seulement 6 heures par semaine. C'est là, un autre avantage du terrain synthétique : les joueurs peuvent occuper le terrain tous les jours s'ils le souhaitent et même en période de gel.



Les avantages d'un terrain de football en gazon synthétique

Plus facile d'entretien par comparaison avec le gazon naturel, il permet : d'économiser 2 millions de litres d'eau par an (2 fois plus dans les pays chauds), d'éliminer 12 traitements de pesticides par an, d'éviter l'épandage de 1,5 tonnes d'engrais par an de recycler 39 000 pneus par terrain réalisé et de favoriser l'économie d'énergie par l'absence de tonte.

La Fédération Française de Football, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Amateur encourage vivement la création de terrains en synthétique car ils permettent une pratique sportive intensive sans en altérer la qualité et les frais de fonctionnement engendrés sont moindres qu'avec un gazon naturel.

Enfin un terrain en gazon naturel n'est opérationnel qu'au bout de 2 ans alors qu'un terrain en synthétique l'est de suite.

Pour toutes ces raisons, la commission « terrain de sports » et les élus lors d'un conseil municipal ont retenu cette alternative.

Choisir : gazon synthétique ou naturel ?

Critères de choix	TERRAIN EN GAZON NATUREL	TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE
Indépendance vis-à-vis de la météo	Dépendant de la météo : non jouable par temps de pluie, de neige, de gel, de sécheresse.	Indépendant de la météo. Conditions de jeu constantes toute l'année
Jouabilité	6 heures par semaine Il faut 5 terrains en gazon naturel pour assurer le temps de jeu d'un terrain en synthétique Le terrain en gazon naturel est jouable seulement deux ans après l'ensemencement	Illimitée → diminution des surfaces de jeu nécessaires Le gazon synthétique est jouable une semaine après la pose.
Confort de jeu	Caractéristiques de jeu similaires sur les deux types de surfaces (les revêtements synthétiques ont énormément évolué ces dernières années – R&D)	
Polyvalence	Uniquement club de football pour les matchs et quelques entraînements (du fait du temps restreint d'utilisation hebdomadaire)	Entraînements, matchs des clubs, accueil des scolaires, manifestations culturelles
Investissement	Surcoût lié au revêtement synthétique = 200 000 €	
Charges d'entretien	Arrosage (2 millions de litres d'eau par an), entretien du réseau d'arrosage, tontes, aération, traitements (pesticides, engrais, herbicides...), traçage des lignes, amortissement du matériel, charges de personnel) 40 000 €/an	Balayage ou soufflage des feuilles éventuellement, interventions du personnel, contrat annuel d'entretien (4000 €) 10 000 € an
Durée de vie	40 ans	15 ans (15 à 18 ans)
Retour sur invest. du synthétique	Surcoût lié au synthétique : 200 000 € - Gain sur les charges d'entretien : 30 000 €/an → Retour sur investissement 7 ans	
Développement durable	Le revêtement naturel permet de : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la biodiversité • de capter le CO² et de rejeter de l'oxygène 	Le revêtement synthétique permet : <ul style="list-style-type: none"> • de recycler 39 000 pneus • d'économiser 2 millions de litres d'eau par an • de limiter les émissions de gaz à effet de serre (8 fois moins pour un gazon synthétique) • d'éviter l'épandage de 1,5 tonne d'engrais et donc l'émission de mercure • d'éviter 12 traitements pesticides et herbicides par an et donc les rejets de nitrate dans l'eau (eutrophisation) • d'économiser de l'énergie par l'absence de tonte

Exceptionnel ? Pharaonique ? Olympique ?

Rien de tout cela ! Le projet impressionne parce qu'il s'agit d'une construction nouvelle et que ce terrain serait le premier en synthétique en Charente.

Financement du projet ?

DEPENSES				RECETTES	
	HT	TTC			
Acquisition terrain		88 500,00	Vente terrain	262 000,00	
Estimation des travaux	1 768 606,19	2 115 253,00	FCTVA	370 000,00	
Eclairage	70 085,28	83 822,00	SDEG	38 000,00	
Maîtrise d'œuvre	112 040,13	134 000,00	EMPRUNT	750 000,00	
			AUTRES FINANCEMENTS	1 081 575,00	
Mission SPS	12 541,81	15 000,00	Syndicat de Pays / Région		
			Conseil Général		
Divers (reprographie - publicité)		15 000,00	DDJS		
			Ligue		
Imprévus 5%	41 806,02	50 000,00	Fédération Athlétisme		
			Autres		
TOTAL	2 005 079,43	2 501 575,00	TOTAL	2 501 575,00	

Le coût est cohérent au regard de l'importance des travaux à réaliser. Le bâtiment dont la superficie totale est de 500 m² coûterait 700 000 €. Ce coût rapporté au m² reste raisonnable pour une construction devant accueillir du public. (1400 €/m²).

Les élus segonzacais conscients de la charge financière liée à cet investissement ne pourront valider le projet que s'ils parviennent à réunir suffisamment de partenaires et de fonds. Dans le cas contraire, le projet ne pourra se faire en l'état.

Une conclusion ?

Ce projet initié et soutenu par la précédente équipe municipale est pleinement assumé et porté par les nouveaux élus. Sa réalisation est un véritable enjeu à la fois en matière d'éducation au sport des jeunes, de soutien aux associations sportives et d'attractivité de notre territoire. Considéré comme une priorité par les conseillers municipaux lors du débat d'orientation budgétaire, ce projet doit maintenant convaincre les partenaires potentiels afin de voir le jour.